

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 25627 Numéro SIREN : 538 339 805 Nom ou dénomination : AVRIL ARCHITECTURES

Ce dépôt a été enregistré le 13/09/2019 sous le numéro de dépôt 98355



20190983552018

DATE DEPOT : 13/09/2019

N° DE DEPOT : 98355

N° GESTION : 2011B25627

N° SIREN : 538339805

DENOMINATION : AVRIL ARCHITECTURES

ADRESSE : 41 rue Meslay 75003 Paris

MILLESIME : 2018

EURL AVRIL ARCHITECTURES

Siège social : 41 Rue Meslay 75003 PARIS
SARL au capital de 5 000 euros - Siret 53833980500029 - APE 7111Z

18/06/2019
15 annués de prises de :
98355

**TEXTE DE LA RÉSOLUTION D'AFFECTATION PROPOSÉE À
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2019
ARTICLE 44 - DÉCRET 83 - 1020 DU 29 NOVEMBRE 1983**

Seconde résolution

Les comptes présentés font ressortir un montant total à disposition de l'assemblée de 13 274,31 euros qui se compose des éléments suivants :

Déficit de l'exercice clos le 31/12/2018	-15 020,84
Report à nouveau	28 295,15
Réserves distribuables	
Total	13 274,31

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide l'affectation suivante :

Distribution de dividendes	
Réserve	
Report à nouveau	13 274,31
Total	13 274,31

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2017	néant	
2016	néant	
2015	néant	

Le taux d'abattement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1er janvier 2006.

EURL AVRIL ARCHITECTURES

Siège social : 41 Rue Meslay 75003 PARIS
SARL au capital de 5 000 euros - Siret 53833980500029 - APE 7111Z

RÉSOLUTION D'AFFECTATION ADOPTÉE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2019 ARTICLE 44 - DÉCRET 83 - 1020 DU 29 NOVEMBRE 1983

Seconde résolution

Les comptes présentés font ressortir un montant total à disposition de l'assemblée de 13 274,31 euros qui se compose des éléments suivants :

Déficit de l'exercice clos le 31/12/2018	-15 020,84
Report à nouveau	28 295,15
Réserves distribuables	
Total	13 274,31

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide l'affectation suivante :

Distribution de dividendes	
Réserve	
Report à nouveau	13 274,31
Total	13 274,31

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2017	néant	
2016	néant	
2015	néant	

Le taux d'abattement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1er janvier 2008.

EURL AVRIL ARCHITECTURES

41 Rue Meslay

75003 PARIS

Siret 53833980500029 APE 7111Z

COMPTES ANNUELS

au

31 décembre 2018

EGIDE CLB - 2 rue de Lancry - 75010 Paris

Tél. 01 42 40 13 13 - Fax : 01 42 40 12 13

SIRET : 834 291 064 00014

Inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de Paris Ile-de-France sous le n° 14-0000519501

BILAN

EURL AVRIL ARCHITECTURES : 31 décembre 2018

ACTIF (EUR)	VALEURS BRUTES	AMORT- et PROVISIONS	VALEURS NETTES	EXERCICE N-1
ACTIF IMMOBILISÉ				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Fonds commercial</i>				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>	3 950	2 454	1 496	990
<i>Immobilisations financières</i>	49		49	49
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	3 999	2 454	1 545	1 039
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
<i>Matières premières, approvisionnements, en cours</i>				
<i>Marchandises</i>				
<i>Avances & acomptes versés sur commande</i>				485
<i>Créances</i>				
<i>Clients et comptes rattachés</i>				6 480
<i>Autres créances</i>	3 964		3 964	193
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	5 937		5 937	26 625
<i>Disponibilités</i>	27 132		27 132	22 296
<i>Charges constatées d'avance</i>	1 071		1 071	673
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	38 103		38 103	56 751
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	42 102	2 454	39 649	57 791
PASSIF (EUR)			EXERCICE N	EXERCICE N-1
CAPITAUX PROPRES				
<i>Capital social ou individuel</i>			5 000	5 000
<i>Ecart de réévaluation</i>				
<i>Réserve légale</i>				
<i>Réserve réglementée (dont réserve spéciale des plus values à long terme)</i>				
<i>Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres d'art originales)</i>				
<i>Report à nouveau</i>			28 295	14 214
<i>Résultat de l'exercice</i>			-15 021	14 081
<i>Provisions réglementées</i>				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)			18 274	33 295
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)				
DETTES				
<i>Emprunts et dettes assimilées</i>				
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>				
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>			2 751	2 092
<i>Autres dettes (dont comptes courants d'associés)</i>			18 623	22 403
<i>Produits constatés d'avance</i>				
TOTAL DES DETTES et PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE (III)			21 374	24 495
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)			39 649	57 791

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

EURLA VRIL ARCHITECTURES: Période du 1 janvier 2018 au 31 décembre 2018

Rubriques	Exercice N	EUR	
		Exercice N-1	Ecart N/N-1
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services	30 784	60 195	-29 412 -49%
Chiffres d'affaires nets	30 784	60 195	-29 412 -49%
Production stockée			
Production immobilisée			
Subvention d'exploitation			
Autres produits		11	-11 -100%
PRODUITS D'EXPLOITATION	30 784	60 207	-29 423 -49%
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises)			
Achat de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
Autres achats et charges externes (3)	15 785	18 759	-2 974 -16%
Impôts, taxes et versements assimilés	3 237	3 161	76 2%
Rémunérations du personnel	22 171	19 102	3 069 16%
Charges sociales	4 835	5 142	-307 -6%
Dotations aux amortissements	648	227	421 186%
Dotations aux provisions			
Autres charges	0	0	0 700%
CHARGES D'EXPLOITATION	46 676	46 391	285 1%
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-15 893	13 816	-29 709 -215%
Produits financiers	331	266	66 25%
Produits exceptionnels	822		822
Charges financières			
Charges exceptionnelles	281		281
Impôts sur les bénéfices			
2 - RÉSULTAT COMPTABLE	-15 021	14 081	-29 102 -207%

ANNEXE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

EGIDE CLB - PARIS

Téléphone : 0142401313 - Télécopie : 0142401213

RÈGLES ET MÉTHODES

1. Règles générales

Les comptes de l'exercice ont été établis conformément aux principes et méthodes retenues par le code de commerce (Art.123-12 à 123-23) le décret du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement ANC 2014-03 qui reprend l'ensemble des dispositions du corpus comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Matériel informatique	3 à 5ans
-----------------------	----------

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

RÈGLES ET MÉTHODES (SUITE)

3. Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

4. Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

7. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

IMMOBILISATIONS et AMORTISSEMENTS

EURLA VRIL ARCHITECTURES 1 janvier 2018 au 31 décembre 2018

IMMOBILISATIONS (EUR)	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
<i>Fonds commercial</i>					
<i>Autres postes d'immobilisations incorporelles</i>					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
<i>Terrains</i>					
<i>Constructions</i>					
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriel</i>					
<i>Installations générales, agencements, aménagements divers</i>					
<i>Matériel de transport</i>					
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	2 796	1 154		3 950	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 796	1 154		3 950	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	49			49	
TOTAL GÉNÉRAL	2 845	1 154		3 999	

AMORTISSEMENTS (EUR)	Au début de l'ex.	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'ex.
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriel</i>				
<i>Installations générales, agencements, aménagements divers</i>				
<i>Matériel de transport</i>				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	1 806	648		2 454
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 806	648		2 454
TOTAL GÉNÉRAL	1 806	648		2 454

CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

EURL AVRIL ARCHITECTURES 1 janvier 2018 au 31 décembre 2018

EUR

CHARGES À PAYER	Montants
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>	
<i>Autres emprunts obligataires</i>	
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	
<i>Autres dettes</i>	1 081
TOTAL CHARGES À PAYER	1 081

PRODUITS À RECEVOIR	Montants
<i>Créances rattachées à des participations</i>	
<i>Autres immobilisations financières</i>	
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	
<i>Autres créances</i>	
<i>Disponibilités</i>	
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

EURL AVRIL ARCHITECTURES 1 janvier 2018 au 31 décembre 2018

EUR

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	<i>Montants</i>
<i>Charges d'exploitation</i>	1 071
<i>Charges financières</i>	
<i>Charges exceptionnelles</i>	
TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	1 071

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	<i>Montants</i>
<i>Produits d'exploitation</i>	
<i>Produits financiers</i>	
<i>Produits exceptionnels</i>	
TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Néant

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Néant

Autres éléments significatifs

Néant